

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2019

Présents au début de la séance : MM. Michel EYMARD, Patrick PILARSKI, Christian STANZER, Michel FOURRIER, Yves MAUSSERT, Jérôme ZANELLA.

Arrivée en cours de séance

Excusés : RENCUREL Fabrice, BRAIDA Cécile

Secrétaires de séance : M. ZANELLA Jérôme et Mme Mylène BORRELLI.

Monsieur le Maire liste les points à l'ordre du jour.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

1. Vote des Comptes administratifs 2018, du compte de gestion de la chaufferie, de l'eau et de l'assainissement et de la commune

- Compte administratif budget annexe Eau & Assainissement 2018

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'eau et assainissement et informe des résultats :

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Réalisations	275 466.45 €	126 878.48 €
DEPENSES	Réalisations	115 616.26 €	79 518.42 €
	Résultats	+ 159 850.19 €	+ 47 360.06 €

- Compte administratif budget annexe Chaufferie 2018

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la chaufferie et informe des résultats :

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Réalisations	32 256.18 €	0.00 €
DEPENSES	Réalisations	29 966.49 €	17 475.20 €
	Résultats	+ 2 289.69 €	-17 475.20 €

- Compte administratif budget principal de la Commune 2018

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget principal de la commune et informe des résultats :

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Réalisations	654 144.93 €	427 333.63 €
DEPENSES	Réalisations	405 280.32 €	359 399.46 €
	Résultats	+ 248 864.61 €	+ 67 934.17 €

Monsieur le Maire se retire pour permettre le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte de gestion et le compte administratif 2018 de la chaufferie, de l'eau et assainissement et de la commune.

Monsieur le Maire réintègre la salle.

2. Affectation des résultats 2018

Budget principal

Résultat de fonctionnement

Excédent de fonctionnement de	+ 248 864,61 €
Excédent reporté de	+ 0 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 248 864,61 €

Résultat d'investissement

Excédent d'investissement de	67 934,17 €
Déficit reporté d'investissement de	- 222 609,45 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de	- 154 675,28 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'affectation des résultats ci-après :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 excédent	+ 248 864,61 €
Affectation complémentaire en réserve 1068	+ 154 675,28 €
Résultat reporté en recettes de fonctionnement 002	94 189,33 €
Résultat reporté en dépenses d'investissement 001	- 154 675,28 €

Budget eau et assainissement

Résultat de fonctionnement

Excédent de fonctionnement de	+ 47 360,06 €
Excédent reporté de	+ 75 776,90 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 123 136,96 €

Résultat d'investissement

Excédent d'investissement de	+ 159 850,19 €
Déficit reporté d'investissement de	- 38 787,36 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de	+ 121 062,83 €

Le Conseil Municipal approuve le transfert des résultats de clôture du budget annexe eau et assainissement au budget principal.

Budget chaufferie

Résultat de fonctionnement

Excédent de fonctionnement de	2 289,69 €
Déficit reporté de	- 3 073,73 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	- 784,04 €

Résultat d'investissement

Déficit d'investissement de	- 17 475,20 €
Excédent reporté d'investissement de	+ 72 795,52 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de	+ 55 320,32 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'affectation des résultats ci-après :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 excédent	2 289,69 €
Affectation complémentaire en réserve 1068	0,00 €
Résultat reporté en dépenses de fonctionnement 002	- 784,04 €
Résultat reporté en recettes d'investissement 001	+ 55 320,32 €

3. Vote du budget primitif de la chaufferie et du budget principal de la commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 de la chaufferie.

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Prévisions	36 118.00 €	57 654.28 €
DEPENSES	Prévisions	36 118.00 €	57 654.28 €

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 de la commune.

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Prévisions	670 244.29 €	604 174.44 €
DEPENSES	Prévisions	670 244.29 €	604 174.44 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents les budgets primitifs de la chaufferie et de la commune.

4. Taux d'imposition 2019

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, les taux des 3 taxes suivantes : Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Taxes	Taux 2018	Taux votés 2019
Taxe d'habitation	7.49%	7.49%
Taxe foncière (bâti)	15.02%	15.02%
Taxe foncière (non bâti)	42.79%	42.79%

5. Ré imputation de la taxe enlèvement des ordures ménagères

La mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes de Saint-Marcellin Vercors Isère implique la facturation de cette taxe sur l'avis de taxe foncière. Suite à l'adoption du budget primitif, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui sera payée par la commune en même temps que la taxe foncière sera refacturée aux locataires.

6. Fonds de concours

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2016-12-06-007, en date du 06 décembre 2016 portant fusion des Communautés de communes du Pays de Saint Marcellin, Chambaran Vinay Vercors et de la Bourne à l'Isère au 1er janvier 2017,

Vu l'article L-5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité de versement de fonds de concours entre communes et Communauté,

Considérant le plan de financement proposé suivant :

Nature des travaux	Dépenses HT	Recettes	Montant HT
modernisation du foyer du Domaine des Coulmes	45 097 €	CPAI Vercors 40%	18 038 €
		Communauté– Fonds de concours (29%)	13 525 €
		Autofinancement (31%)	13 534 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** ce plan de financement,
- **SOLLICITE** de la Communauté de Communes Saint Marcellin Vercors Isère un fonds de concours de 13 525 € pour la modernisation du foyer du Domaine des Coulmes,

7. Tarifs restaurant scolaire et garderie périscolaire

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réunir les tarifications du restaurant scolaire et du périscolaire sur une seule délibération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents fixe les tarifs ci-dessous :

- Restaurant scolaire
 - Prix du repas à 4.70 € par jour et par enfant
 - Prix du repas pour enfant allergique amenant son repas à 1 €
- Garderie Périscolaire
 - Une participation financière de 2,50 € par soir et par enfant sera demandée aux familles
 - Frais d'inscription de 15 € par an et par famille

8. ONF : Projet de route et de pistes forestières visant à desservir le massif forestier de Neurre

Monsieur Michel EYMARD, Maire de la commune de RENCUREL, présente un projet visant à desservir l'ensemble du massif forestier de Neurre regroupant les cantons de Tarantin (commune d'Izeron), Mont Noir, Baraque Bonnard, Bois du Follet, Bois de Neurre, Pot Jacquin, La Cantine, Pas de l'Ours.

Ce projet comprend la création de 5625 mètres de route forestière empierrée (dénommée route forestière de Neurre), 21000 mètres de pistes forestières et la création de 2 accès avec places de dépôt le long de la RD35.

Les partenaires principaux de la commune dans ce projet sont : l'Office National des Forêts (Forêt Domaniale des Coulmes), la commune de Malleval-en-Vercors (forêt communale), la commune d'Izeron (forêt communale).

Les infrastructures desservent aussi des parcelles appartenant à des propriétaires privés. Celles-ci se situent majoritairement en bas de versant (Canton des Combes et du Pas de l'Ours) et sur le canton de La Cantine/Pot Jacquin.

Les travaux nécessaires à la réalisation du projet présenté sont estimés à 487 000 €. Sur sollicitation de la commune de Rencurel, l'ONF a accepté de réaliser la maîtrise d'œuvre à titre gracieux.

La commune de Rencurel souscrita à un emprunt. Le montant des intérêts de l'emprunt sera pris en charge par l'ONF.

Une convention de partenariat sera signée entre la commune de Rencurel, la commune de Malleval-en-Vercors et la commune d'Izeron afin de fixer les modalités de participation de chacun des partenaires.

Une convention d'autorisation de passage et de financement sera aussi signée avec les propriétaires forestiers privés.

Trois conventions pour l'utilisation et l'entretien des infrastructures communes seront signées entre la commune de Malleval-en-Vercors, l'ONF, la commune de Rencurel et les propriétaires forestiers. La commune de Rencurel se portera acquéreur des parcelles A46 et A47 sur lesquelles sera construit le chargeoir du Pas de l'Ours.

La commune de Rencurel, qui portera le projet, sollicitera une subvention au titre de la mesure 4-31 (amélioration de la desserte forestière) du Plan de Développement Rural auprès de la DDT de l'Isère. Le taux de subvention attendue est de 80% (basé sur le montant HT des dépenses constatées dans la limite du plafond des sommes inscrites à la demande de subvention).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- approuve le projet,
- donne le pouvoir à monsieur Michel EYMARD, Maire en exercice, de signer tous les documents relatifs à la demande de subvention,
- donne le pouvoir à monsieur Michel EYMARD, Maire en exercice, de signer les conventions de partenariat, d'autorisation et d'utilisation et d'entretien avec les différents partenaires,
- autorise monsieur Michel EYMARD, Maire en exercice, d'engager les discussions pour l'achat des parcelles A46 et A47 et de signer tous les actes qui s'y rapportent,
- décide d'inscrire au budget de la commune sur les exercices (2019, 2020 et 2021) les sommes nécessaires à la réalisation des travaux,
- décide d'inscrire à son budget les sommes nécessaires aux travaux d'entretien de l'infrastructure durant toute la vie de l'ouvrage,

9. Divers

Séance levée à 22h00

Prochain conseil :